



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional Formation et Développement

Affaire suivie par: Valérie JACQUEMIER
Tél : 03.39.59.41.50.
mél : valerie.jacquemier@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 26 MAI 2025

DECISION N° 2025-205 DRAAF BFC

Portant modification de la commission consultative paritaire régionale (CCPR) de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles R 271-1 à R271-23 ;

Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels du ministère de l'agriculture ;

Vu le décret 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu les décisions N°2023-002B et 2023-003B du 03/01/2023 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la CCPR de la DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;

Vu les procès-verbaux des bureaux de vote électronique de la CCP R des catégories A et des catégories B et C de la DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté du 08 décembre 2022,

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

DECIDE :

Article 1er : Les représentants siégeant au sein de la commission consultative paritaire régionale compétente à l'égard des agents contractuels de Bourgogne-Franche-Comté instituée auprès de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bourgogne-Franche-Comté, en application de l'arrêté du 10 février 2009 modifié susvisé, sont désignés comme suit :

1 – Représentants de l'administration :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1 Marie-Jeanne FOTRE-MULLER, Directrice régionale, - DRAAF BFC	1 Blandine AUBERT- Directrice régionale adjointe - DRAAF BFC
2 Marie-Catherine ARBELLOT DE VACQUEUR, Cheffe du SRFD – DRAAF BFC	2 Franck PROVOTS, Chef adjoint du SRFD – DRAAF BFC
3 Margaux PETIT – Gestionnaire du pôle moyens du SRFD – DRAAF BFC	3 Pierre MARTIN – Directeur de l'EPLEFPA de Montmorot (39)
4 Fabien CHALUMEAU – Chef du pôle appui du SRFD – DRAAF BFC	4 Béatrice CHEVALLEREAU – Directrice de l'EPLEFPA de Quetigny-Plombières (21)
5 Laurent GOUTTEBARON Directeur de l'EPLEFPA de Beaune (21)	5 Selma PHILIPPE, Directrice du CFA de Valdoie (90)
6 Ludovic DERET, Directeur de l'EPLEFPA de Vesoul (70)	6 Alexandre SULTANA Directeur CFPPA La Barotte (21)
7 Isabelle MEZIERES Directrice CFA/CFPPA Montmorot (39)	7 Michel GUYOT, Directeur CFA/CFPPA Chateaufarine (25)
8 Jean-Baptiste GOUGEON, Directeur du CFPPA Charolles (71)	8 Cécile NEIHOUSER, Directrice du CFPPA de Davayé (71)

2 – Représentants du personnel :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Pour le niveau de la Catégorie A :	
1 Anita BRIGAND - CFA Valdoie (90) CGT/SNETAP/SNUITAM/SUD	1 Non désigné CGT/SNETAP/SNUITAM/SUD
2 Véronique GUILLOT - CFA de Vesoul (70) CGT/SNETAP/SNUITAM/SUD	2 Fabrice BESSONNAT - EPL Mancy (39) CGT/SNETAP/SNUITAM/SUD
3 Nadia PERRIN - CFPPA Valdoie (90) UNSA	3 David GRIVOLLAT – EPL Vesoul (70) UNSA
4 Jean-Michel CLERGET - CFPPA Chateaufarine (25) CFTD	4 Mireille COQUELARD-GALLOIS - CFPPA du Morvan (58) CFTD
Pour le niveau des Catégories B & C :	
1 Véronique MUNIER - CFA de Vesoul (70) CGT/SNETAP/SNUITAM/SUD – Catégorie B	1 Sylvie MATRAS - EPLEFPA-FONTAINES/LPA-CHAROLAIS (71) - CGT/SNETAP/SNUITAM/SUD
2 Elodie NOUZAREDE - EPLEFPA-MORVAN-CHATEAU-CHINON/LEGTA-MORVAN (58) CGT/SNETAP/SNUITAM/SUD	2 Laetitia THEVENIAUD – EPLEFPA-MORVAN-CHATEAU-CHINON (58) - CGT/SNETAP/SNUITAM/SUD
3 Sabine DOMS - CFPPA Montmorot (39) UNSA – Catégorie C	3 Murielle GIRARD - EPLEFPA Dijon, Quetigny (21) UNSA, Catégorie B
4 Jean-Jacques GUINET - EPLEFPA Fontaines Sud Bourgogne, Charolles (71) - UNSA – Catégorie B	4 Lucie BOHIN - EPLEFPA Montmorot (39) UNSA – Catégorie C

Article 2 : Le mandat des représentants du personnel expirera au plus tard le 01 février 2027.

Article 3 : La décision en date du 15 janvier 2024 est abrogée.

Article 4 : La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à chacun des membres et publiée sur le site internet de la DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté.

DRAAF Bourgogne Franche-Comté
Service Régional de la Formation et du Développement
4 bis, rue Hoche
BP 87865
21078 DIJON cedex

La Directrice régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt,
La Directrice régionale adjointe,
Marie-Jeanne FOTRE-MULLER,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Blandine AUBERT

Page 2/2